

École maternelle Louis Pasteur
12 rue des Veaux 67000 Strasbourg

Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école
MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour

1. Bilan de la rentrée
2. Règlement intérieur (Vote)
3. Coopérative scolaire
4. Projet d'école
5. Kermesse et organisation
6. Sorties

Questions des parents :

7. Violence à l'école
8. Contact à la nature
9. Communication entre parents et parents délégués

Points Mairie :

10. ATSEM.
11. Rehausse du garde-corps en haut des escaliers
12. Arbustes de la grande cour
13. Bacs pour plantation
14. Meuble de rangement

Présents :

Les enseignantes : Louise BITTENDIEBEL, Isabelle CHAMPOUGNY, Anne CHEVILLARD-PRADIER, Michèle TROMETER

Les représentants des parents d'élèves : Fanchon BIDET, Iris CHABRIER-TRINKLER, Félicien OSSWALD, Aurélie QUINTARD, Elie TOLEDANO

Le représentant du périscolaire : Walid SOUISSI, Responsable Périscolaire de Site

Le responsable technique de site (concierge) : Jean-Marie VIX

Absent excusé : Robert HERRMANN, adjoint de quartier et Eric SENET, élu municipal

Secrétaire : Elie TOLEDANO

1 - Bilan de la Rentrée

La rentrée s'est globalement bien passée.

L'effectif est de 108 élèves, et 2 arrivées encore prévues portant l'effectif à 110.

Les enfants sont répartis en 4 classes de triple niveau, nouveauté de la rentrée 2019, avec en moyenne 27 enfants par classe.

Au regard des effectifs des écoles du centre-ville, l'école est plutôt mieux lotie, mais ce nombre reste important et complexifie la gestion des classes.

L'équipe des ATSEM est de 2,5 postes, maintenus par rapport à l'année scolaire précédente.

Une ATSEM nouvellement affectée à l'école est en ce moment en congé maternité et devrait arriver effectivement en janvier. Elle est remplacée par Jessica, qui est prolongée jusqu'en décembre. Il ne devrait pas y avoir de période sans remplacement.

Le poste de service civique va être pourvu par Anaïs qui démarrera le 14 novembre. Elle apportera une aide pédagogique, surveillera le portail dans le cadre du plan Vigipirate et fera signer le registre des retards.

Les enfants et les enseignants semblent assez satisfaits de l'utilisation des blouses. Elles permettent notamment un apprentissage de la motricité fine pour mettre et enlever ces blouses. Il est dommage qu'à ce jour, les enfants n'en aient pas tous une.

Des idées ont été proposées par le conseil pour essayer d'améliorer ce point. Ont été évoqués notamment des achats groupés ou une bourse aux blouses, certains enfants ayant déjà suffisamment grandi depuis la rentrée pour nécessiter de changer de blouse.

2 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être revoté chaque année. Les modifications introduites cette année sont :

- Les adaptations des horaires liées au passage à la semaine de 4 jours.

- Le stationnement des vélos adultes dans la cour :

L'école note un grand nombre de vélos adultes stationnés à proximité ou sous le préau, gênant le passage et présentant un danger pour les enfants sur lesquels pourraient tomber ces vélos.

Le règlement intérieur est donc modifié en conséquence :

Les vélos adultes ne doivent pas être garés sous le préau ou à proximité, mais uniquement dans l'espace vélo (en laissant les arceaux accessibles aux vélos d'enfants) ou le long de la grille clôturant l'école.

Il est également demandé aux adultes et aux enfants de mettre pied à terre en entrant dans la cour. Il est rappelé que l'espace sous le préau est réservé aux poussettes, car elles ne doivent pas entrer dans l'école.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3 - Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer un certain nombre d'activités tout au long de l'année pour effectuer des actions dans les classes et financer les sorties.

Dépenses prévisionnelles pour l'année 2019-2020

300€ assurance OCCE (obligatoire pour activité dans le cadre coopérative)

600€ Versement classe (pour achat consommables)

500€ Spectacle (festival cinéma)

690€ Fêtes de l'école (St Martin, St Nicolas, Noël, Semaine du goût, Carnaval)

100€ Bibliothèque

400€ Sorties (bus, parents accompagnateurs)

300€ (cartouches encre + matériel école)

Soit un total de dépenses prévisionnelles de 2890€.

Recettes prévisionnelles pour l'année 2019-2020

2270€ cotisations des parents

Autres recettes liées aux ventes + kermesse.

Le différentiel entre les dépenses prévues et les cotisations sera être couvert par les recettes en cours d'année.

A titre d'information, l'année dernière 2018 – 2019, la kermesse a ramené 1012€ à la coopérative. Les autres ventes (cabas, tasse, photos de classe) sur lesquelles un petit bénéfice est réalisé a permis d'avoir un excédent de 1553€.

Cet excédent a été investi pour renouveler les jeux de la salle de jeux et pour la récréation (brouettes, planches d'équilibre, objets à lancer, gros légos...)

Discussion ouverte autour de moyens d'augmenter les recettes (notamment 500€ pour le régisseur-son du spectacle des souris/oursons en collaboration avec le collège Fustel). Il est suggéré de proposer une contribution libre lors de ce spectacle et/ou de modifier la tombola de l'école lors de la kermesse.

4 - Projet d'école

Ce projet est un nouveau projet d'école, pour 3 ans. Il a été élaboré par l'équipe pédagogique, à partir des constats des maîtresses, en réponse à une demande institutionnelle.

Ces constats font état de difficultés croissantes des élèves à suivre une consigne, à mener à son terme une activité qu'ils ont choisie et/ou à accepter les contraintes liées à la vie en collectivité. Ces constats s'amplifiant au cours des années, une attention particulière est mise sur ces aspects.

Les autres points du projet d'école permettent de tracer un parcours particulier pour atteindre certains objectifs de fin de maternelle.

Le projet d'école s'articule autour de 3 objectifs et travaillés grâce à plusieurs actions :

Objectif 1 : Jouer ensemble pour apprendre à coopérer et respecter les règles

- Apprendre, comprendre et expliquer des jeux collectifs
- Utiliser les jeux de cour (partager, ranger, coopérer)

Objectif 2 : Favoriser l'attention, la concentration et la mémorisation

- Apprendre à maîtriser ses émotions. Mettre des mots sur ses émotions.
- Reconnaître les émotions sur les visages.
- Apprendre à se calmer et à se recentrer, en utilisant des exercices de relaxation
- Développer ses capacités de mémorisation en pratiquant régulièrement des activités spécifiques
- Choisir une activité et la mener à son terme
- Ne choisir une activité que parmi celles proposées par la maîtresse
- Participer à l'atelier chorale en restant attentif et concentré

Objectif 3 : Développer et enrichir la conscience phonologique

- Manipuler des syllabes (supprimer, doubler, intervertir)
- Comparer et trier des mots, selon les syllabes d'attaque ou finales
- Encoder des phonèmes, des syllabes puis des mots, pour légender des dessins ou des photos, écrire des messages aux autres classes/aux parents

Un passage aux points « mairie » est fait pour permettre au concierge de partir avant la fin du conseil.

Points Mairie :

10 – ATSEM

Deux jours par semaine, seules deux ATSEMs sont présentes à l'école (règles d'attribution définies par la mairie).

Ces deux jours-là, il est difficile d'assurer la sécurité des élèves en raison de la disposition des salles de classes sur 2 étages : un étage se retrouve sans ATSEM pendant la durée de la sieste (1 ATSEM est en sieste, l'autre est à l'autre l'étage).

Cet état de fait présente un risque important en cas d'incident en classe (pipi, vomi ou incident plus grave) nécessitant qu'un adulte s'occupe d'un enfant. Les deux classes seraient alors surveillées par une seule maîtresse, entraînant un risque de sur-accident potentiel.

Le conseil d'école s'interroge sur les normes pour la ville de Strasbourg et leur évolution possible pour prendre en compte non seulement les effectifs, mais aussi les contraintes liées au bâtiment et au rythme des élèves (sieste pour les plus petits).

Malgré ce nombre d'ATSEM insuffisants, le conseil apprend que pour cette année le nombre d'ATSEM volantes sur le secteur du centre-ville a été augmenté permettant d'envisager les remplacements plus facilement.

11 – Réhausse du garde-corps à l'étage

En début d'année, un enfant a réussi à se hisser au garde-corps dominant la descente d'escalier. Les conséquences auraient pu être dramatiques si la maîtresse ne l'avait pas arrêté à temps.

Bien que la hauteur de ce garde-corps réponde aux normes réglementaires, la directrice a demandé mi-septembre sa réhausse.

Plusieurs relances ont été faites sans nouvelles et sans date précise annoncée. La directrice a reçu une information indiquant une réalisation des travaux avant la fin du mois de novembre.

Le conseil d'école regrette que des travaux de mises en sécurité soient si longs à mettre en œuvre, maintenant une situation de danger pour les enfants et de stress pour le personnel.

12 – Taille des arbustes de la grande cour

Les enfants jouant avec les arbustes, certaines branches peuvent être cassées et les morceaux de branches restant en place sont souvent pointus et à hauteur d'œil d'enfants. Un accident pourrait rapidement arriver. Une veille attentive et une taille régulière doivent être mises en place pour éviter la présence de pointes saillantes.

Le concierge informe le conseil qu'une première coupe a été faite ce jour et qu'une ronde à minima tous les 15 jours sera effectuée.

Le conseil rappelle également qu'un accord avait été trouvé pour avoir un nettoyage bi-mensuel de la terrasse, mais qu'il n'a pas été effectué par le remplaçant du concierge.

Le conseil d'école regrette qu'il soit très souvent fait appel à des entreprises extérieures pour les travaux, même mineurs, rendant l'attente de leur exécution parfois très longue. La directrice et les enseignantes ont d'autres missions que de veiller à leur réalisation.

13 – Bacs pour les plantations

Un hôtel à insectes a été installé dans la cour arrière, mais nous restons sans nouvelles de l'installation des 3 bacs de plantation.

Cette demande a été initiée en avril 2018 et appelle à être rapidement résolue pour permettre de mettre en place ce projet avec les élèves.

14 – Meuble de rangement

Le conseil remercie la ville pour le grand meuble de rangement dans la salle de motricité qui va permettre de mieux organiser le partage de cette salle entre les différents intervenants (École, Périscolaire, Maison des jeux).

Le concierge étant parti, un retour au déroulement de l'ordre du jour peut se faire.

5 - Kermesse

La kermesse se tiendra le vendredi 19 juin 2020 (report si météo défavorable au vendredi 26 juin).

Cet évènement est coopératif et dépendant de l'implication des parents.

Aurélien Waehren (papa de Jeanne, Papillons) s'occupe de la réservation du four à tartes flambées et Mathieu Ghilès (papa de Lucien, Coccinelles) prend en charge la bière. Une aide est attendue.

Une première réunion se tiendra le 28 janvier - Iris fait la publicité autour du sujet et de la date.

La kermesse s'articulera autour d'un spectacle (une estrade sera demandée à la mairie), d'une restauration, d'animations/jeux pour les enfants et d'une tombola ou dons aux Bébés du cœur.

Les détails des animations et de la tombola seront discutés plus en détails le 28 janvier.

6 - Sorties

Les parents demandent à avoir l'information sur les dates dès qu'elles sont connues afin de permettre à ceux souhaitant accompagner les sorties de pouvoir s'organiser.

Il est proposé que des parents puissent accompagner d'autres classes que celles de leur enfant. Un mail sera envoyé aux parents des autres classes en cas de risque d'annulation.

Prochaines sorties déjà fixées :

Au premier étage :

Galerie La pierre large (pas de dates fixées)

Palais des Rohan : 3 février après-midi pour les oursons (+ Souris à confirmer)

Musée Tomi Ungerer : 21 janvier matin pour les souris, 23 janvier matin pour les oursons

Musée Alsacien : 9 mars matin, Oursons et Souris

Musée des Beaux-arts : 30 mars après-midi pour les oursons, en attente de dates pour les souris (moyens et grands uniquement)

Sorties pour répétitions de la chorale (dates communiquées ultérieurement en coordination avec les autres établissements)

Médiathèque de Kehl : Entre février et avril pour les deux classes.

Au rez-de-chaussée :

Musée Alsacien : 3 février matin, Coccinelles et Papillons

Musée des Beaux-arts : 16 mars après-midi pour les Papillons, 26 mars après-midi pour les Coccinelles (Uniquement moyens/grands)

Ferme du Rhinau : 2 avril toute la journée, les deux classes

MAMCS : date à fixer

Musée zoologique fera une animation en classe, malgré sa fermeture, le 11 mai matin (classe des papillons) et le 18 mai matin (classe des coccinelles).

Médiathèque de Kehl : date à fixer

La grande sortie de fin d'année n'est pas encore déterminée, ouverte aux propositions.

7 – Violences à l'école

C'est un sujet qui ressort régulièrement. Les représentants des parents ont prévu d'envoyer un message à l'ensemble des parents afin d'avoir une vue précise des problématiques rencontrées par les enfants.

Les maîtresses rappellent les consignes régulièrement aux enfants, ont alertés les parents par voie d'affichage, et rencontrent les parents concernés lorsque cela est nécessaire.

La directrice indique également que le RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés) intervient pour apprendre à certains enfants à devenir élèves.

Le sujet sera discuté à nouveau avec les réponses au questionnaire.

8 – Contact avec la nature

La place Mérian, à proximité immédiate de l'école, est en cours de réaménagement. Un évènement sera sans doute organisé très prochainement par la mairie pour son inauguration.

L'école y disposera d'un petit espace potager. Il est proposé que des enfants puissent participer à l'inauguration en accrochant des décorations et en plantant un érable.

Le périscolaire a pour projet d'amener les enfants rue Sainte-Madeleine, où des bacs sont en libre accès, pour installer un bac dédié et pouvoir proposer une animation jardinage en collaboration avec le périscolaire Sainte Madeleine. La partie logistique de l'organisation des sorties est encore à définir.

Point divers

Impétigo : La période des vacances a permis le vide sanitaire imposé par la présence des deux cas d'impétigo. A ce jour les enfants n'ont toujours pas de gobelet à disposition en classe en attente d'une confirmation de la levée de ces restrictions.

Il est proposé aux parents de fournir une petite gourde aux enfants pour faciliter cette période.

Association Lire et Faire Lire : Intervention de deux lectrices (Anne-Marie et Valérie) le mardi toute la journée et le jeudi après-midi.

Les parents sont toujours les bienvenus pour faire des lectures.

Eveil Musical : L'école de musique Saint Thomas donne des cours d'initiation musicale le lundi soir, avec 2x12 élèves. Ces cours se tiennent temporairement dans la salle de classe orange et devraient par la suite avoir lieu dans la bibliothèque, salle qui leur avait été initialement attribuée.

Clôture du conseil d'école à 20h20

Anne Chevillard-Pradier
Directrice

Elie TOLEDANO
Secrétaire